

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	21 (1933)
Heft:	399
Artikel:	Carrières féminines : l'accès des femmes aux services postaux dans les pays du Nord
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-261033

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mme Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
Mme Marie MICOL, 14, rue Michel-Du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE . . . Fr. 5.—
ÉTRANGER . . . 8.—
Le numéro . . . 0.25
La ligne ou son espace :
40 centimes
Réductions p. annonces répétées
Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir du juillet, il est
délivré des abonnements à 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

Dites à ceux qui ont
le cœur troublé: Prenez
courage.

ESAIE. XXXV. 4

Notre deuil

Mme J. J. Gourd
(1859-1933)

La mort de cette femme d'élite a attristé la grande famille suffragiste. Nous savons tous ce qu'elle a été, pour les siens, pour ses amis, pour la cause et pour ce journal, et disons à ses filles que nous souffrons dans notre cœur du grand malheur qui les frappe. Nous savons aussi de quelle tendresse et de quel dévouement la chère disparue a embelli et protégé la vie de notre rédactrice, dans cette jolie maison de Pregny où l'on travaillait tant et en s'aimant si bien. Mère toute d'amour et de compréhension, sachant créer cette atmosphère de bienfaisante intimité et favoriser le travail de sa fille, écoutant tout ce qui pouvait l'entraver, toujours prête à écouter, à conseiller, à collaborer, et aussi à réconforter au soir des journées fatigantes.

On n'a jamais dans la vie qu'une maman... Vers cette famille en deuil s'en vont la sympathie, combien émue et combien profonde, des lecteurs de notre journal.

Mme Gourd a beaucoup travaillé et sa vie. Maîtresse de maison et éducatrice parfaite, elle s'intéressait à toutes les grandes questions, les étudiant et les discutant avec une expérience toujours plus étendue des gens et des choses. Au journal dans lequel paraissent ces lignes et qu'elle contribua à créer, quel service n'a-t-elle pas rendu? Besogne ardue de l'administration, accomplie pendant treize ans, collaboration, non seulement en tant qu'auteur d'articles lumineux de clarté et de bon sens, mais encore par le travail ingrat des corrections d'épreuves ou de placards, aide financière généreuse et constante, le plus souvent anonyme, et pour laquelle elle n'acceptait pas volontiers les remerciements. *O Mater Suffragii*, comme nous nous plaisions à vous appeler, que ne vous devons-nous pas!

Ceux qui travaillèrent avec elle ont admiré sa ferme personnalité, son intelligence très vive, son esprit élevé et conciliant, son jugement,

ment solide et sa culture étendue et profonde. Spécialisée dans les questions d'assurance-maladie, membre et présidente de Comités et de Commissions de la Société protestante des secours mutuels, administratrice admirable, entourée de la vénération de ses collègues, toujours encourageante et toujours réconfortante, et toujours préoccupée du côté social et éducatif de sa tâche; membre de la Commission des assurances de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, représentante des femmes suisses dans deux Commissions extraparlementaires fédérales (assurance-maternité, et révision de la loi sur l'assurance-maladie), elle s'intéressa à toutes les formes d'assurance. L'idée d'une assurance-vieillesse pour les employées de maison la préoccupa longuement; elle organisa aussi une enquête sur la situation de celles dont la vie aurait été changée par l'introduction de l'assurance-vieillesse, et écrivit de nombreux articles sur ces questions.

Mais ce que Mme Gourd fit n'est rien en regard de ce qu'elle fut. Son père, originaire des Vallées vaudoises du Piémont, était pasteur de la colonie suisse de Gênes, et c'est dans cette ville qu'elle naquit et passa ses années de jeunesse. Elle unissait les caractéristiques aimables de bonne grâce et de courtoisie de son ascendance italienne à la discipline intellectuelle et morale de sa mère genevoise, discipline héritée d'une lignée de traվailleurs de l'esprit, pasteurs, helléniste, botaniste. En contact constant avec Genève, elle se sentit toujours beaucoup plus Genevoise qu'Italienne.

A dix-neuf ans, elle épousa Jean-Jacques Gourd, originaire du Sud-Ouest de la France, alors pasteur à Genève, puis professeur de philosophie à l'Université, où il succéda à Amiel. Il exerça une grande influence sur sa jeune femme par sa remarquable personnalité, par sa haute culture intellectuelle, par sa largeur, s'opposant à toutes les étroissances, et sa conviction que les femmes n'ont, pas plus que les hommes, le droit de se désintéresser de la vie de la Cité. La mère de Mme Gourd, féministe avant la lettre et abonnée à *la Fronde* dès les débuts de ce journal de pion-

nères, contribua certainement aussi à développer chez sa fille des idées féministes.

On ne pouvait approcher notre chère et vénérée amie sans ressentir l'influence de sa nature harmonieusement équilibrée, de son exquise bonté alliée à une réelle austérité de pensée et de vie, de mépris pour la vulgarité, de sa soumission au devoir, du charme et de la dignité de son abord, de sa gaieté, douce comme elle, et qui tempérait la rectitude inflexible de son caractère. Nul ne fut plus hostile au péché et plus miséricordieuse que

son cœur chaud et maternel nous a encouragés et certainement rendus meilleurs. Depuis que s'est éteint ce foyer de lumière et de chaleur, beaucoup s'estimé appauvris et la vie leur semble plus sombre. Je veux dire encore qu'il est parmi les amies de la famille Gourd certaines dont la douleur a un son particulièrement touchant: ce sont ces étrangères qu'ont fixées à Genève les services de la Société des Nations, et pour qui l'accueillante maison de Pregny était un centre apprécié, pour qui l'hôtesse au visage si doux des cheveux argentés personnaflait la Genève féministe... « Sans elle, Genève ne sera plus Genève », disait l'une d'elles.

Grâce à son intuition merveilleuse des choses du cœur, Mme Gourd savait les mots qu'il faut dire à ceux qui sont tristes. L'armature de sa belle vie, elle la dut aux enseignements de son cher Marc-Aurèle, qu'elle redisait presque par cœur, et à sa foi religieuse dont elle parlait rarement, mais qui émanait d'elle comme le parfum émane de la fleur.

JEANNE VUILLIOMENET.

Vivement touchée par les innombrables témoignages de sympathie pour elle et d'affection pour sa chère disparue, qui lui sont parvenus, aussi bien à titre individuel qu'au nom de Sociétés féminines, ou de la presse féministe, la Rédactrice du Mouvement, vu l'impossibilité de remercier chacun personnellement, tient à dire ici sa gratitude émue à tous ceux, amis connus et inconnus, qui ont si bien réalisé la perte irréparable qu'elle vient de faire.

Le féminisme aux Indes

DÉSIGNATION D'UNE INSPECTRICE DU TRAVAIL AU PENDJAB.

Afin de donner suite à la recommandation de la Commission royale du travail, relative à la nomination d'une femme inspectrice des fabriques pour veiller à l'exécution des mesures concernant la protection de la maternité des ouvrières, et le service social auprès des femmes et des enfants, des pourparlers ont lieu actuellement entre les autorités du Pendjab, de Delhi et d'Ajmer-Merwara, ces pays désirant profiter à frais partagés des services d'une inspectrice du travail que l'administration du Pendjab se propose de nommer.

CONFÉRENCE DES FEMMES DE MADRAS.

La Conférence des femmes de Madras, qui est affiliée à la Conférence des femmes de toute l'Inde, a tenu sa septième assemblée annuelle à Madras le 8 octobre 1932. Parmi les diverses résolutions adoptées, l'une a trait au développement de l'instruction féminine, une autre à la nomination de femmes dans tous les Comités et Commissions officiels, et dans les délégations à la Société des Nations, afin qu'elles puissent y présenter le point de vue féminin. Une autre résolution, qui concerne le travail des femmes: a) demande qu'une surveillance soit exercée sur les industries non réglementées, pour y amener les conditions de travail au niveau atteint par les industries réglementées; b) déplore la décision de la Conférence de Genève fixant à dix ans pour l'Inde l'âge minimum d'admission des enfants aux occupations non industrielles, et recommande que l'âge minimum soit immédiatement élevé à

douze ans; c) constate le besoin urgent qu'il y a d'établir des crèches pour les enfants des classes ouvrières et fait appel à la générosité du public pour qu'il aide à leur création; d) constate de même le besoin essentiel qu'il y a d'instaurer des congés et des allocations de maternité pour les ouvrières, et demande que soit étudiée immédiatement l'introduction de dispositions législatives à cet effet.

Où nous en sommes

A nos pertes des dernières quinzaines viennent s'ajouter cette quinzaine-ci 53 désabonnements. Et le dépouillement des remboursements refusés n'est pas encore terminé.

Et nos gains de cette quinzaine sont maigres: 3 abonnements nouveaux. N'importe, ils prouvent que, en si petit nombre que cela soit, des amis nouveaux de notre journal peuvent encore et toujours être atteints. Puisse la lettre d'une de nos abonnées que l'on trouvera plus loin encourager tous ceux qui cherchent à nous aider à persévérer dans leur effort.

Le "congé" de Dr. Gertrud Bäumer

Parmi les hauts fonctionnaires révoqués en Allemagne par le gouvernement Hitler figure notamment le leader féministe bien connu, Mme le Dr. Bäumer. Et, comme l'écrit notre confrère, le *Schw. Frauenblatt*, auquel nous empruntons cette nouvelle, Dr. Bäumer aura été la dernière à s'étonner de cette « mise en congé », car comment un gouvernement nazi laisserait-il ces fonctions importantes de chef de la division des écoles et de la protection de la jeunesse au Ministère de l'Intérieur entre les mains d'une femme d'abord, et d'une femme qui a été auparavant députée au Reichstag pour le parti démocratique?

Un cas de plus où la réaction politique a son contre-coup pour notre cause, et aboutit, non seulement à un recul féministe marqué, mais aussi à privé le pays de la collaboration d'une femme dont le nom seul faisait autorité en la matière. Nous serions bien étonnées si d'autres cas analogues ne se produisaient pas encore.

Carrières féminines

L'accès des femmes aux services postaux dans les pays du Nord

En Hollande, les femmes occupent le plus souvent des postes subalternes dans l'administration des postes, télégraphes et téléphones. Leur préparation professionnelle est la même que celle des fonctionnaires du sexe masculin. En principe, elles sont admises aux mêmes postes, — notamment en ce qui concerne le service aux guichets, — et reçoivent le même traitement que les hommes. En pratique, elles sont cependant moins nombreuses, exception faite pour le service téléphonique. On rencontre également par ci par là des femmes dans les emplois supérieurs, mais ce sont des cas isolés.

Au Danemark, les femmes sont mises sur le même pied que les hommes dans les services postaux et télégraphiques. L'instruction préparatoire et la formation professionnelle sont les mêmes pour les deux sexes, et les femmes accomplissent les mêmes fonctions que les hommes, reçoivent exactement le même traitement. Au service des guichets, les femmes ont fait leurs preuves aussi bien que leurs collègues masculins. Dans les emplois supérieurs, il y a eu jusqu'ici moins de femmes que d'hommes; néanmoins, aucune entrave n'est apportée à leur avancement.

En Suède, la formation professionnelle des fonctionnaires postaux supérieurs s'acquiert en deux cours. Les femmes ayant l'instruction préparatoire requise sont admises sans autre au premier de ces cours. Elles assument ensuite le service aux guichets et tous les travaux en rapport

Lire en 2^e page:

J. GUEYBAUD: *En France: « Femmes contribuables, protestez... »*

A travers la presse.

H. ZWAHLEN: *Le service domestique en Suisse. (Suite et fin.)*

En 3^e et 4^e pages:

Un centenaire à ne pas oublier: Carl Hilti. E. P.: *La VII^e Journée d'éducation à Neuchâtel, L'Exposition « La Femme. » Correspondance. — Nouvelles des Sociétés.*

En feuilleton:

Variété: *Une bonne petite femme d'aujourd'hui. Que lissons-nous? Publications reçues.*

Les femmes dans les commissions officielles

Sur la proposition de la municipalité de Lausanne, le Conseil d'Etat vaudois a nommé membre de la commission de contrôle du chômage pour la commune de Lausanne, à côté de dix-huit hommes, Mme Bonnard-Cornuz, à Lausanne, qui, il y a une année, a été désignée comme membre de la commission scolaire.

Cette commission de contrôle, prévue par l'arrêté cantonal du 16 janvier 1933, doit étudier les divers problèmes que pose le chômage, fournir à l'autorité municipale des suggestions pour lutter contre ses effets, coordonner les efforts pour la lutte systématique contre le chômage, prévoir à l'Office cantonal de chômage sur les allocations de crise et les secours de chômage prévus par l'arrêté cantonal.

Mme Bonnard est une femme de cœur, qui,

comme présidente de l'Oeuvre de la Maternité a une grande connaissance des besoins de la population indigente; elle rendra dans cette commission les plus grands services.

A Moudon, également, Mme Braillard a été désignée pour faire partie de la commission communale de contrôle du chômage, comme représentante de l'Union des femmes. S. B.

Une effrayante statistique

C'est celle que publie trimestriellement le B.I.T. sur le total des chômeurs dans les différents pays, et bien que ces chiffres ne puissent pas être comparés entre eux de façon absolument certaine, parce qu'ils ne portent pas tous exactement sur les mêmes catégories de personnes (les uns tenant compte uniquement des chômeurs indemnisés, les autres des chômeurs inscrits dans les offices de placement, d'autres encore des chômeurs assurés, etc., etc.), il est cependant facile de se rendre compte de la marche ascendante de tous ces chiffres durant l'année 1932. En voici d'ailleurs quelques-uns:

Pays	1931	1932
Allemagne	5.059.773	5.357.613
Autriche	273.658	329.707
Grande-Bretagne	2.734.854	2.849.025
Belgique	196.806	331.168
Danemark	66.478	113.273
Pays-Bas	107.372	166.325
Suisse	56.186	91.037
Tchécoslovaquie	88.600	173.700
France	123.891	292.552
Italie	909.234	1.075.100

(Extrait des Informations sociales du B.I.T.)



avec celui-ci. Pour parvenir aux classes de traitement supérieures, on exige une formation professionnelle complémentaire. A ce second cours les femmes ont accès en nombre moins grand que les hommes. Elles n'en sont néanmoins pas exclues, et l'on rencontre des femmes jusqu'à la 18^e classe de traitement (sur 30).

En Norvège, les femmes employées dans les services postaux bénéficient de la même formation professionnelle et des mêmes traitements que les fonctionnaires masculins. Elles jouissent donc de l'égalité complète, aucune entrave n'est apportée à leur activité. Le service aux guichets est très souvent assumé par des femmes. En revanche, elles ne s'annoncent guère pour le service des ambulants. Dans les emplois supérieurs, on rencontre peu de femmes.

La préparation professionnelle des fonctionnaires postaux est très complète en Norvège, ainsi qu'on peut s'en rendre compte à la lecture du règlement relatif à cet objet. On exige des candidats une culture secondaire, — ce qui est également le cas en Suède et au Danemark.

Dans les pays sus-mentionnés, l'accès des femmes à la carrière postale apparaît donc comme chose toute naturelle et élémentaire. Jusqu'à quand faudra-t-il attendre pour qu'il en soit de même en Suisse?

(Communiqué par l'Office des Professions féminines.)

EN FRANCE

Femmes contribuables, protestez...¹

On sait le vent d'opposition qui souffle actuellement en France contre les nouveaux projets fiscaux du gouvernement, et les grèves momentanées de protestation qui surgissent, tantôt dans une catégorie, tantôt dans une autre, de contribuables. Les suffragistes ne sont pas restées étrangères à ce mouvement; et qui s'en étonnerait? car si les hommes protestent contre des impôts qu'ils estiment injustifiés, eux ont pourtant en main le moyen de rendre efficace leur réclamation: le bulletin de vote. Alors que les femmes ont un seul droit: payer et se taire.

Faute de bulletin de vote, elles n'ont pas voulu se taire, et le 15 février dernier, un grand meeting de protestation a été organisé à la Salle Wagram, qui a réuni près de 4000 personnes. Dès le début, Mme Brunschwig, qui le présidait, précisa le but poursuivi: non pas refuser l'impôt (comme l'ont fait tant d'Anglaises aux temps héroïques des suffragettes), mais exiger que les sacrifices auxquels les femmes consentiraient pour le pays leur donnent le même droit de contrôle que celui qui possèdent tous les citoyens français. C'est d'ailleurs ce qu'avait déjà réclamé M. Bracke, député, quand, en 1930, il avait déposé à la Chambre un projet de loi exonérant de l'impôt toutes les femmes contribuables, Françaises et étrangères, ne possédant pas leurs droits politiques!

A Mme Brunschwig, qui parla également comme mère de famille et maîtresse de maison, succéderont toute une série d'oratrices, toutes ingénieusement choisies pour représenter différents milieux féminins, où les femmes travaillent, contribuent à la vie économique du pays, payent de lourdes sommes

au fisc,... et n'ont pas un mot à dire, ni sur l'emploi fait de leur argent, ni sur le choix de ceux qui manient cet argent! On entendit successivement ainsi une femme ingénieur, une couturière (Mme Coulmy), une femme professeur (Mme Rebours), une journaliste (Mme Louise Weiss), une automobile (Mme Odette Simon), une artiste, une commerçante, une cultivateuse, une femme médecine (Mme Thüller-Landry), une modiste de grand luxe, une femme chef d'industrie, une femme fonctionnaire, une romancière, une avocate, et enfin une aviatrice! sous la forme d'un message envoyé par Mme Maryse Bastié, l'aviatrice française bien connue, partie le matin même pour l'Afrique du Nord. Enfin, après que l'Assemblée eût pris connaissance des messages de sympathie de nombreux parlementaires (dont deux, MM. Bracke et Chabrun, avaient été présents), la résolution suivante fut votée à l'unanimité:

«Les quatre mille personnes réunies en meeting salle Wagram, le 15 février 1933;

Considérant qu'il est injuste que les femmes Françaises paient des impôts sans avoir pu faire discuter par leurs représentants au Parlement ni le montant et la répartition de ces impôts, ni l'emploi des fonds ainsi reçus par l'Etat; Protestent contre la subordination civique et politique dans laquelle sont tenues les femmes et exigent la reconnaissance immédiate de leurs droits au nom de la justice et dans l'intérêt du pays.»

Cette résolution pouvait paraître un peu académique après les exposés si frappants de quelques-unes de ces femmes chefs d'entreprises, maître de forges, directrices d'affaires considérables, et par conséquent contribuables considérables. Mais voici que l'affaire s'est corsée: après une longue discussion, au cours de laquelle les arguments en présence furent soigneusement pesés, le Comité Central de l'Union Française pour le Suffrage adopta l'ordre du jour suivant, qui va plus loin que la résolution de la Salle Wagram, et dont la grande presse a déjà parlé:

«Considérant que les Françaises se sont toujours montrées des citoyennes dignes de la confiance de la nation; qu'elles sont prêtes une fois de plus à faire au pays les sacrifices nécessaires, sous la forme de l'effort fiscal considérable exigé actuellement de tous les citoyens;

«Mais considérant qu'il est injuste que les femmes payent des impôts sans avoir pu faire discuter par leurs représentants au Parlement, ni en contrôler l'emploi; qu'elles réclament leurs droits politiques vainement depuis un grand nombre d'années, et ont toujours employé à cette fin les méthodes les plus pacifiques, et qu'elles regrettent profondément de devoir modifier cette situation;

«Décidé pourtant, au cas où les droits politiques ne leur seraient pas accordés dans le plus bref délai, d'organiser méthodiquement, à travers le pays, parmi les femmes contribuables, le recueil collectif de l'impôt.»

Pour mettre en pratique cet ordre du jour, une campagne intense va être organisée dans toute la France, distribution de tracts, dé-marches personnelles auprès des femmes contribuables, constitution de cadre dans lesquels enrôler les nouvelles venues, etc., etc. La Conférence de Marseille de l'Alliance va coïncider en plein avec cette activité et nous ne pouvons que souhaiter qu'elle lui soit favorable. Car nous allons sans doute assister en France au début d'une action suffragiste de grande envergure.

J. GUEYBAUD.

P. S. L'an dernier déjà, Mme Legrand-Falco, bien connue par la campagne persévérente dont elle a pris la tête à travers la France contre le système inique autant que dangereux et désuet de la maison de tolérance, avait adressé au Contrôleur des contributions la lettre suivante:

Monsieur le Contrôleur,

Je vous remercie vivement des renseignements que vous m'avez envoyés et j'adresse le montant total de mes impôts au percepteur.

Je m'exécute scrupuleusement cette année encore, mais vous n'êtes sans doute pas sans ignorer qu'il est fortement question, dans les milieux féministes, de refuser l'impôt si on refuse aux femmes le droit de vote. Dans le cas où le Sénat persisterait cette fois encore dans son attitude et que nos groupements soient amenés, pour l'an prochain, à envisager le refus de l'impôt, je dois vous dire, Monsieur le Contrôleur, que dans ce je me conformerai aux décisions prises à la majorité.

Veuillez recevoir, je vous prie, l'assurance de ma considération distinguée.

M. LEGRAND-FALCO,
Vice-Présidente du Conseil National
des Femmes Françaises.

A travers la presse

Le féminisme et l'Union Interparlementaire

Du numéro de décembre 1932 du *Bulletin* de l'Union Interparlementaire, nous détachons d'une étude sur l'activité de la dernière Assemblée de la S.D.N., ce paragraphe qui intéresse l'ordre du jour suivant, qui va plus loin que la résolution de la Salle Wagram, et dont la grande presse a déjà parlé:

S'il est une institution qui ait fait une expériencede concluante au sujet de la collaboration des femmes à l'organisation de la paix, c'est bien l'Union interparlementaire, dont toutes les conférences, depuis la fin de la guerre, ont compté des représentants des deux sexes. Expérience concluante parce que des femmes appartenant aux partis de droite et aux partis de gauche ont pris une part active et remarquable à tous les travaux de l'Union, aussi bien en ce qui concerne les problèmes politiques et économiques que dans le domaine social et humanitaire. N'attend-on pas à la dernière Conférence une femme, restée le seul représentant de son Groupe à Genève, défendre l'attitude du son pays dans une question vitale avec un talent et un tact qui provoqueront l'admiration d'une assemblée presque entièrement acquise à des conceptions différentes? Ajoutons d'ailleurs que l'Union ne s'est pas montrée ingrate envers les femmes, puisqu'elle leur a permis de monter pour la première fois à des tribunes qui leur sont encore interdites, celles du Sénat français, de la Chambre des Députés roumaine et du Conseil national

Et après avoir analysé les débats sur cette question de la collaboration des femmes (dont nous avons en leur temps donné connaissance à nos lecteurs) et cité tout au long la résolution votée, et que nous avons également publiée¹, le *Bulletin* de l'Union Interparlementaire conclut en ces termes:

Bien que cette résolution n'ait rien d'original, elle marque cependant une étape de la Société des Nations vers l'universalité, non pas des Etats cette fois-ci, mais des âmes, ce qui est aussi bien évidemment mieux.

Bravo!

¹ Voir le *Mouvement*, No. 389.

Mortalité infantile

Sur 100 enfants nés vivants, en Suisse, 15 mourraient dans la première année en 1900, 9 en 1920, 5 en 1930.

Le taux de la mortalité infantile tend donc à s'abaisser régulièrement dans notre pays. Il baisse plus fortement dans les centres urbains ou des régions industrielles qu'à la campagne ou dans les régions montagneuses. A quoi peut-on attribuer cette situation qui s'améliore d'année en année? Sans aucun doute nos bébés meurent plus rarement depuis qu'existent chez nous les cours de puériculture, les consultations gratuites pour nourrissons, les pouponnières.

Comparons la mortalité que nous trouvons dans les pouponnières avec celle rencontrée dans les familles:

Mortalité des pouponnières sous contrôle médical, où l'on reçoit des poupons jusqu'à l'âge d'un an: 1 à 1,5 % enfants par année.

Mortalité des bébés élevés chez les parents: 5,1 %.

Mortalité des illégitimes placés dans des familles: 10 %.

Ces chiffres sont éloquents et prouvent comment sont nécessaires toutes les œuvres qui pénètrent dans la famille, les infirmières-visiteuses par exemple. L'éducation des futures mamans doit avoir lieu dès le jeune âge, dans les écoles ménagères, puis dans les consultations gratuites pour nourrissons, principalement dans les campagnes. Enfin, nous ne saurons trop recommander à nos jeunes filles — à la ville comme à la campagne — de suivre les cours de puériculture donnés par des médecins sous les auspices de sociétés de sœurs ou des sections de la Croix-Rouge; c'est dans ces cours, dont les heures de pratique sont dirigées par des infirmières ou par des sages-femmes, que nos jeunes filles apprendront à soigner et à élever sainement leurs petits enfants.

(La Croix-Rouge.)

Le service domestique en Suisse

(Suite et fin)

Vacances. — La question des vacances dans le service domestique ne donne lieu qu'à fort peu de réclamations. D'une façon générale, on admet partout que les employées de maison ont droit chaque année à quelques jours de congé. La durée des vacances est fixée par l'usage local et comporte ordinairement de 8 à 15 jours. Comme les gages de ces employées consistent en prestations en espèces et en nature, ils devraient être acquittés dans leur totalité, c'est-à-dire par une somme correspondant au montant habituel, plus une indemnité pour la nourriture et le logement.

Salaire. — La question du salaire est fixée d'une façon assez arbitraire. On n'a tenu généralement pas compte des connaissances professionnelles et des années de service. Il y aurait certainement intérêt pour les deux parties à arriver à une unification des salaires.

Nourriture et logement. — Les plaintes dans ce domaine ont beaucoup diminué. Les maîtresses de maison comprennent qu'une

¹ Voir les précédentes numéros du *Mouvement*.

homme a bu un coup!... Je ne veux pas!... Oh! papa, crie Riquette en tordant ses petites mains de colère et de désespoir, serai-je forcée de me marier?...

Papa la prend sur ses genoux, la calme doucement, tout en intimant à Paulot, d'un regard, l'ordre de se taire, pour l'instant, et de sortir.

— Non, ma petite fille, non!... Puis, avec un rire tendre: «Mais il y a tout de même de bons maris!... Naîmerais-tu pas en avoir un qui ressemble... à ton père?...»

— Oh! si, fait Riquette en se blottissant, toute calme, contre l'épouse protectrice, «Si!... seulement (et la confidence s'achève très bas, dans l'oreille même du papa), seulement, je voudrais qu'il m'aide au ménage au moins le dimanche, pour que je sois prête assez tôt pour aller avec mon promenard avec lui!»

(*L'Ami du Foyer*). Ch. HOUDEYER.



Que lisons-nous?

Septième liste de livres pour celles qui aiment lire, mais ne savent souvent pas quelles livres choisir

(Pour les listes précédentes, voir le *Mouvement*, Nos. 367, 370, 376, 380, 383, et 384.)

PAULE HENRY-BORDEAUX: *Fantômes d'Ecosse*. 12 fl. Dr. E. BLANCHOD: *Randonnée africaine*. 7.50 ff.